



Syndicat mixte Intercommunal de collecte
et de Traitement des Ordures Ménagères

SIRET : 256 901 133 00031
262, rue Barthélémy Thimonnier – 69530 BRIGNAIS

2024/034

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL N° 2024-009

SEANCE DU 20 MARS 2024

Date d'envoi des Convocations : 7 mars 2024
Nombre de membres en exercice au jour de la séance : 23
Nombre de membres présents pour le vote : 20
Nombre de membres représentés : 3

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt mars, le comité syndical du SITOM SUD RHONE, dûment convoqué le sept mars, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales., s'est réuni en session ordinaire à 18 heures, dans les locaux du SITOM, 262 Rue Barthélémy Thimonnier à BRIGNAIS, sous la Présidence de Monsieur René MARTINEZ, Président.

Président : M. MARTINEZ

Pouvoirs : M SAVOIE donne pouvoir à M OUTREBON
MME MARCILLIERE donne pouvoir à M GILLET
MME BLANC donne pouvoir à M MARTINEZ

Secrétaire : MME. ROTHÉA

Etaient présents :

CCVG : Mmes ROTHÉA, BÉRAL, Ms GILLET, NOWAK, BESSON, FRANCO, GIORGIO
COPAMO : Mme RIBERON, Ms BREUZIN, FROMONT, COSTE Marc, OUTREBON, BIOT
CCPO : Ms MARTINEZ, ODET, GAT, JOASSARD, VARIGNY, DESCHANEL, COSTE Gérald

Etaient excusés :

CCVG : MME MARCILLIERE
COPAMO : MME BLANC, M SAVOIE
CCPO : M BOUKADOUR

Était absent : -

OBJET : BUDGET PRIMITIF 2024

Rapporteurs : Céline ROTHEA et Pascal OUTREBON

Vu le Code Général des collectivités territoriales,

Vu la délibération 2024-001 du 15 Février 2024 prenant acte du Débat d'Orientation Budgétaire et approuvant le Rapport d'Orientation Budgétaire 2024,

Vu la délibération 2024-006 approuvant le compte administratif 2023,

Vu la délibération 2024-005 adoptant le compte de gestion 2023,
Vu la délibération 2024-007 décidant de l'affectation du résultat 2023,
Vu la délibération 2024-08 fixant le montant des participations 2024,

Les rapporteurs présentent aux membres du Comité Syndical, le Budget Primitif 2024, élaboré dans la continuité du Compte Administratif 2023, et conforme au Débat d'Orientation Budgétaire du 15 février 2024 : budget équilibré en dépenses et en recettes.

Ce budget est établi en comptabilité M57 et peut être voté par nature, avec une dispense de présentation croisée simplifiée, car le syndicat présente une activité unique (art. R.2311-1 du Code Général des Collectivités Territoriales).

Les rapporteurs rappellent que le budget primitif est basé sur la population totale du territoire syndical telle que stipulée par l'INSEE, soit **90 800 habitants au 1^{er} janvier 2024**.

Un tableau des grandes masses, en fonctionnement comme en investissement, ainsi qu'une présentation brève et synthétique du Budget Primitif, suivant l'article 107 de la loi NOTRe, sont joints à la délibération (cf annexe ci-jointe).

Le COMITE SYNDICAL

Après avoir entendu l'exposé de Madame **Céline ROTHEA** et Monsieur **Pascal OUTREBON**, et a en avoir délibéré,

à l'unanimité.

APPROUVE Le budget primitif 2024, équilibré en dépenses et en recettes comme suit :

→ **Section de fonctionnement : 11 846 690,26€**

• dont un résultat reporté de 2 291 639,26 € affecté au compte 002

→ **Section d'investissement : 4 629 397,38€**

• dont un solde d'exécution reporté de 1 303 527,68 € au compte 001

Soit un budget total de 16 476 087,64 équilibré en dépenses et en recettes

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits et ont signé au registre tous les Membres présents.

Pour copie conforme.

Le Président,



René MARTINEZ



La Secrétaire de séance



Céline ROTHEA

Le Président,

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.

Transmis au représentant de l'Etat le :

Publié le :

BUDGET PRIMITIF 2024

Présentation synthétique avec reprise des résultats 2023

FONCTIONNEMENT Dépenses

CHAPITRE	LIBELLE	MONTANT
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	9 429 766,00
	<i>Collecte OMR PAP, silos OMR, collecte sélective PAP et PAV, collecte biodéchets</i>	3 486 081 €
	<i>Déplacements et entretiens des silos, collecte piles, caractérisations</i>	72 200 €
	<i>Incinération + incinération refus de tri</i>	1 380 896 €
	<i>Tri PAP et PAV</i>	1 235 590 €
	<i>Exploitation déchetteries, contrôle et maintenance</i>	2 883 529 €
	<i>Prévention et communication</i>	144 520 €
	<i>Frais divers (comptes 60, 61, 62 et 63)</i>	226 950 €
012	CHARGES DE PERSONNEL	473 999,00
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	49 500,00
	<i>Subvention Centre Léon Bérard</i>	4 000 €
	<i>Créances éteintes (liquidations judiciaires, charges diverses...)</i>	5 500 €
	<i>Elus : indemnités, frais de mission, cotisations retraite</i>	40 000 €
66	CHARGES FINANCIERES <i>Intérêts d'emprunt, Icne</i>	5 440,00
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES <i>Titres annulés sur exercices antérieurs</i>	5 000,00
68	DOTATION AUX PROVISIONS <i>Risques d'impayés sur recettes à encaisser</i>	5 000,00
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	1 122 136,90
042	OPERATIONS D'ORDRE ENTRE SECTIONS <i>Amortissement des immobilisations</i>	755 848,36
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		11 846 690,26

COUT A L'HABITANT DES PRINCIPALES DEPENSES

NATURE DES DEPENSES	CCVG / 32 888 ha	COPAMO / 30 280 ha	CCPO / 27 632 ha
Collecte et transport OMR	751 868 €	742 337 €	541 348 €
✓ <i>Coût à l'habitant (TVA 10)</i>	22.86 €	24.52 €	19,59 €
SILOS OMR	27 354 €	97 115 €	66 472 €
✓ <i>Coût à l'habitant (TVA 5,5)</i>	0.83 €	3.20 €	2.41 €
Incinération 15 000 T/OMR refus de tri	530 754 €	420 906 €	429 236 €
✓ <i>Coût à l'habitant (TVA 10)</i>	16.14 €	13.90 €	15.54 €
Collecte sélective en PAP	323 690 €	81 006 €	295 811 €
✓ <i>Coût à l'habitant (TVA 5,5)</i>	9.84 €	<i>Non représentatif</i>	10.71 €
Collecte sélective en PAV	86 757 €	338 232 €	96 491 €
✓ <i>Coût à l'habitant (TVA 5,5)</i>	2.64 €	11.17 €	3.49 €
Collecte biodéchets	14 771 €	8 057 €	14 772 €
✓ <i>Coût à l'habitant (TVA 5,5)</i>	0.45 €	0.27 €	0.53 €
Tri	513 511 €	280 458 €	441 621 €
✓ <i>Coût à l'habitant (TVA 5,5)</i>	15.61 €	9.26 €	15.98 €
Exploitation des déchetteries	919 069 €	1 016 110 €	904 350 €
✓ <i>Coût à l'habitant (TVA 5,5)</i>	27.95 €	33.56 €	32.73 €

FONCTIONNEMENT Recettes

CHAPITRE	LIBELLE	MONTANT
002	RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	2 291 639,26
70	PRODUITS DES SERVICES	351 000,00
	<i>Redevance spéciale</i>	
74	DOTATIONS, SUBVENTIONS, PARTICIPATIONS	8 949 465,00
	<i>Participations des communautés de communes</i>	7 400 505 €
	<i>Aides CITEO et soutiens éco-organismes</i>	1 149 200 €
	<i>Recettes filières (acier, alu, plastiques, cartons, modecom...)</i>	399 760 €
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	119 000,00
	<i>Remboursement acquisitions bacs, composteurs, frais communs MIE, redevance annuelle occupation domaine public, etc...</i>	
042	OPERATIONS D'ORDRE ENTRE SECTIONS	135 586,00
	<i>Amortissements des subventions transférables</i>	
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT		11 846 690,26

PARTICIPATIONS 2024

COMMUNAUTE DE COMMUNES	POPULATION 2024	MONTANT PARTICIPATIONS 2024
CCVG	32 888	2 562 564 €
✓ <i>Coût à l'habitant P/CCVG</i>		77,92 €
COPAMO	30 280	2 512 701 €
✓ <i>Coût à l'habitant P/COPAMO</i>		82,98 €
CCPO	27 632	2 325 240 €
✓ <i>Coût à l'habitant P/CCPO</i>		84,15 €

MONTANT DE LA RECETTE TOTALE POUR LE SITOM SUD RHONE

SITOM	90 800 Hab.	7 400 505 €
✓ <i>Coût à l'habitant</i>		81,50 €

Pour mémoire, PARTICIPATIONS 2023

COMMUNAUTE DE COMMUNES	POPULATION 2022	MONTANT PARTICIPATIONS 2022
CCVG	32 760	2 444 548 €
✓ <i>Coût à l'habitant P/CCVG</i>		74,62 €
COPAMO	30 102	2 380 619 €
✓ <i>Coût à l'habitant P/COPAMO</i>		79,09 €
CCPO	27 269	2 222 934 €
✓ <i>Coût à l'habitant P/CCPO</i>		81,52 €

MONTANT DE LA RECETTE TOTALE POUR LE SITOM SUD RHONE		
SITOM	90 131 Hab.	7 048 100 €
✓ <i>Coût à l'habitant</i>		78,20 €

INVESTISSEMENT Dépenses

chapitre ou opération	LIBELLE	RESTES A REALISER 2023	MONTANTS 2024
16	EMPRUNT		31 300,00
<i>Remboursement du capital</i>			
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	4 997,76	35 000,00
<i>Mise en place horanet déchetterie Chaponost</i>			
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	9 644,50	152 000,00
	- Travaux, fournitures et aménagements sur déchetteries		40 000,00 €
	- Administratif et technique : matériel informatique, mobilier bureau, acquisitions communes aux trois syndicats, acquisition cuves béton		102 000,00€
	- Communication, prévention		10 000,00 €
040	OPÉRATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION		135 586,00
Op 100	APPORT VOLONTAIRE	48 330,66	575 750,00
Op 101	PORTE A PORTE	5 075,70	40 000,00
Op 103	PORTE A PORTE BACS OMR DE REGROUPEMENT		3 000,00
Op 108	ABRIS BIODECHETS		46 275,00
Op 30	Déchetterie CCVG		2 000 000,00
Op 31	Nouveaux locaux SITOM	910 641,63	631 796,13
Total		978 690,25	3 650 707,13
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT			4 629 397,38

INVESTISSEMENT Recettes

chapitre ou opération	LIBELLE	RESTES A REALISER 2023	MONTANTS 2024
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		1 122 136,90
001	SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE		1 303 527,68
040	AMORTISSEMENT DES IMMOBILISATIONS		755 848,36
10	DOTATIONS FONDS DIVERS ET RESERVES		80 000,00
<i>FCTVA</i>			
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT		12 316,00
<i>Corbeilles de ville, participation des communes</i>			
16	EMPRUNT d'équilibre		828 601,00
Op 100	SILOS ENTERRES	20 393,10	501 264,00
<i>Participations des communes achat silos, soutiens CITEO</i>			
Op 31	NOUVEAUX LOCAUX SITOM		5 310, 34
<i>Ch 041 Remboursement de l'avance lot 11 Electricité</i>			
Total		20 393,10	4 609 004,28
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT			4 629 397,38

EQUILIBRE DES SECTIONS

➤ Budget 2024 SITOM Sud Rhône

SECTION	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	11 846 690,26 €	11 846 690,26 €
INVESTISSEMENT	4 629 397,38 €	4 629 397,38 €